

Décembre 1977

EXPOSE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE A LA CHANCELLERIE URUGUAYENNE

(présenté par l'ambassadeur intérimaire de Belgique en Uruguay)

Premièrement

De la part des neuf pays membres de la Communauté européenne, j'ai été chargé, en tant que représentant de l'Etat membre assumant la fonction de la présidence, de porter à votre attention notre inquiétude commune pour les droits de l'homme en Uruguay.

Deuxièmement

Le 30 septembre 1976, l'ambassadeur des Pays-Bas, en sa qualité de représentant de la présidence, a entrepris une démarche à ce sujet auprès du Ministre intérimaire des affaires étrangères, en sa qualité de Ministre, avec lequel il a eu une longue discussion. Depuis cette date, les gouvernements de la Communauté n'ont pas pu discerner de différence notable dans les méthodes du gouvernement uruguayen en ce qui concerne les droits de l'homme, conformément aux principes établis à l'échelon international, et acceptés non seulement par les Nations Unies mais aussi par l'Uruguay lui-même. Face à cette situation, j'ai reçu des instructions de la part des gouvernements des neuf Etats membres, qui m'ont demandé de présenter l'exposé suivant:

Troisièmement

Les gouvernements et l'opinion publique des neuf Etats membres sont vivement préoccupés par la situation qui règne actuellement en Uruguay dans le domaine des droits de l'homme. Considérant les traditions uruguayennes de gouvernement démocratique et humain, et prenant en ligne de compte la décision, récemment annoncée par le gouvernement, d'accorder une amnistie, les neuf gouvernements demandent à l'Uruguay que cette amnistie soit accordée sous la forme la plus généreuse possible, sur une base humanitaire et avec une pleine reconnaissance de la dignité humaine, aux personnes qui se trouvent détenues ou en prison à cause de leur lutte pour la liberté d'opinion ou de conviction politique, la liberté d'expression et la liberté de religion ou de croyance. Dans cette perspective, et vu l'imminence des fêtes de Noël, les neuf gouvernements expriment tout particulièrement leur inquiétude au sujet des femmes détenues à Punta Rieles, qui se trouvent séparées de leurs enfants.

Quatrièmement

Les neuf gouvernements désirent souligner qu'ils agissent dans un esprit d'amitié pour l'Uruguay, et sur la base de leur préoccupation générale pour le respect des droits de l'homme dans toutes les parties du monde, conformément à ce qui est énoncé dans diverses résolutions des Nations Unies.